

02.03.2023 – 20:00 Uhr

Communiqué de presse: Le groupe Comparis planifie sa restructuration

Communiqué de presse

Le comparateur corrige sa stratégie de croissance

Le groupe Comparis planifie sa restructuration

Contraint de corriger sa stratégie de croissance, le plus grand comparateur en ligne de Suisse prévoit de supprimer des postes en associant les autorités. Une solution socialement acceptable est prévue pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs concernés au sein du groupe Comparis.

Zurich, le 2 mars 2023 – La direction du groupe Comparis (Decisis Holding AG) se voit contrainte de réduire les effectifs du groupe en raison de la révision de la stratégie de croissance votée par le conseil d'administration. Aussi, une procédure de licenciement collectif a-t-elle été engagée au sein du comparateur en ligne comparis.ch SA.

Après un recul constant de sa rentabilité, le groupe Comparis est dans le rouge depuis 2022. Une situation qu'expliquent d'une part la hausse significative des coûts, et d'autre part la stagnation du chiffre d'affaires.

Le risque de nouvelles pertes en 2023 est bien là, en raison des difficultés auxquelles sont confrontés divers domaines de produits. La menace de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers de confisquer, dans le cadre de la procédure en cours dite d'enforcement, les bénéfices du courtage d'adresses de comparis.ch SA réalisés dans le domaine des assurances depuis 2015 en raison du défaut d'assujettissement à la Finma est la plus notable d'entre elles. « Par mesure de précaution, ce risque oblige l'entreprise à constituer le plus rapidement possible des provisions de plusieurs millions de francs, bien que les juristes estiment que la probabilité d'une telle confiscation des bénéfices soit faible », déclare Richard Eisler, fondateur et président du conseil d'administration de Comparis.

« La procédure de la Finma est discutable du point de vue juridique »

La menace de confiscation des bénéfices est liée à un coûteux bras-de-fer qui dure depuis trois ans et demi entre la Finma et Comparis. La question centrale est de savoir si le comparateur doit s'enregistrer en tant qu'intermédiaire d'assurance. Comparis estime que les actions de mise à disposition de comparatifs d'assurance et de courtage d'adresses ne constituent pas une activité d'intermédiation en assurance, surtout lorsqu'elles débouchent comme prévu sur l'intervention d'un intermédiaire d'assurance. La société comparis.ch SA refuse par conséquent de s'enregistrer en tant qu'intermédiaire.

Daniel Jositsch, conseiller aux États membre du comité consultatif de Comparis, voit d'un œil critique la menace de la Finma de confisquer rétroactivement une partie des bénéfices : « Pour moi, la procédure de la Finma est discutable du point de vue juridique, car aucun tribunal n'a encore tranché si comparis.ch est un intermédiaire d'assurance aux termes de la loi sur la surveillance des assurances. »

« Nous n'avons pas d'autre choix que de réduire drastiquement les coûts à l'échelle du Groupe »

Indépendamment de l'issue du litige, le groupe Comparis devra se réorganiser. « Nous regrettons vivement d'avoir à franchir ce pas. La direction de l'entreprise n'a pas réussi à atteindre ses objectifs de croissance ambitieux. Afin de garantir durablement notre stabilité financière et notre capacité d'action, nous n'avons pas d'autre choix que de réduire drastiquement les coûts à l'échelle du groupe », déclare Ingo Kopido, membre du conseil d'administration de Decisis Holding AG et CEO depuis le 1er janvier. Une solution socialement acceptable est prévue pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs concernés.

Pour plus d'informations :

Andrea Auer
Porte-parole
Téléphone : 044 360 53 91
Courriel : media@comparis.ch
comparis.ch

À propos de Comparis

Avec plus de 80 millions de visites par an, [comparis.ch](https://www.comparis.ch) compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. Ces dernières années, Comparis et ses services partenaires, qui appartiennent tous à la holding Decisis, ont connu une forte croissance : parallèlement aux domaines traditionnels des assurances et des caisses maladie, l'immobilier ainsi que le secteur bancaire, portés par les sociétés sœurs (HypoPlus AG, Optimatis AG, Advanti AG, Decisis Services AG, Navisano AG), sont devenus des piliers centraux du groupe de sociétés.

Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, l'entreprise contribue à plus de transparence sur le marché. [comparis.ch](https://www.comparis.ch) renforce ainsi l'expertise des consommatrices et des consommateurs à la prise de décision. L'entreprise a été fondée en 1996 par l'économiste Richard

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100903765> abgerufen werden.